

Armes à feu : Ottawa prolonge d'un an la période d'amnistie

Winnipeg

La Presse Canadienne

Le gouvernement fédéral a, une fois de plus, prolongé la période d'amnistie accordée aux propriétaires d'armes d'épaule qui n'ont toujours pas enregistré leur arme au registre national.

Le président du Conseil du trésor, Vic Toews, a rappelé vendredi que le gouvernement conservateur souhaite toujours abolir le registre pour les détenteurs d'armes d'épaule - une mesure que devraient cependant appuyer les partis d'opposition au sein du Parlement minoritaire.

En attendant, le gouvernement a choisi de prolonger d'un an, jusqu'au 16 mai 2010, la période d'amnistie afin de permettre aux particuliers qui sont en possession d'armes à feu sans restriction non enregistrées de prendre les mesures nécessaires pour se conformer à la loi.

Cette amnistie avait été accordée en 2006 et prolongée en 2008.

Le gouvernement a également annoncé une prolongation d'un an de la dispense des droits à payer pour le renouvellement et le reclassement des permis d'armes à feu. Enfin, les titulaires de permis de possession simple pourront présenter, au cours de l'année, une nouvelle demande de permis.